Nations Unies A/68/689/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
30 juin 2014
Français
Original : anglais

Soixante-huitième session
Point 134 de l'ordre du jour

Budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015

Rapport de la Cinquième Commission

Rapporteur : M. Ken **Siah** (Singapour)

I. Introduction

1. Les recommandations que la Cinquième Commission a déjà présentées à l'Assemblée générale au titre du point 134 de l'ordre du jour figurent dans le rapport de la Commission publié sous la cote A/68/689 et Add.1.

2. La Commission a repris son examen de ce point de l'ordre du jour à ses 40e, 41e, 42e et 47e séances, les 13, 15 et 28 mai et le 30 juin 2014. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/68/SR.40, 41, 42 et 47).

3. Pour la poursuite de l'examen de la question, la Commission était saisie des documents suivants :

a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, Groupe thématique III : Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (A/68/327/Add.10);

b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.26);

c) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, Groupe d'experts sur le Yémen (A/68/327/Add.11);

d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.27);

14-57098 (F) 170714 170714

Merci de recycler

e) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité, Groupe thématique III : Mission d'appui des Nations Unies en Libye (A/68/327/Add.12);

f) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7/Add.28).

II. Examen du projet de résolution A/C.5/68/L.42

4. À sa 47e séance, le 30 juin, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité » (A/C.5/68/L.42), déposé par son président à l'issue de consultations coordonnées par le représentant de la Norvège.

5. On trouvera dans le tableau ci-après les montants supplémentaires approuvés par l'Assemblée générale au titre des missions politiques spéciales pour 2014.

Montants supplémentaires approuvés pour 2014 au titre des missions politiques spéciales

(En milliers de dollars des États-Unis)

I. Groupe thématique I : envoyés spéciaux ou personnels, conseillers spéciaux et représentants personnels du Secrétaire général	
1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen	1 270,4
Total partiel I	**1 270,4**
II. Groupe thématique II : équipes de surveillance des sanctions et groupes d'experts	
2. Groupe d'experts sur le Yémen	2 217,3
Total partiel II	**2 217,3**
III. Groupe thématique III : bureaux des Nations Unies, bureaux d'appui à la consolidation de la paix et bureaux intégrés	
3. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie	21 456,3
4. Mission d'appui des Nations Unies en Libye	22 749,2
Total partiel III	**44 205,5**
Total	**47 693,2**

6. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/68/L.42 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Cinquième Commission

7. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

L'Assemblée générale,

Rappelant la section VI de sa résolution 68/247 A, sa résolution 68/248 A du 27 décembre 2013 et la section II de sa résolution 68/247 B du 9 avril 2014,

Ayant examiné les rapports du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité concernant le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, le Groupe d'experts sur le Yémen, la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, et la Mission d'appui des Nations Unies en Libye[1], ainsi que les rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires[2];

1. *Prend note* des rapports du Secrétaire général[1];

2. *Souscrit*, sous réserve des dispositions de la présente résolution, aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport[2];

3. *Prie* le Secrétaire général d'appliquer rigoureusement les résolutions et les directives internes régissant les conditions de voyage par avion lors de l'élaboration des prochains budgets;

4. *Prend note* des paragraphes 12 et 13 du rapport du Comité consultatif[3];

5. *Rappelle* le paragraphe 5 du rapport du Comité consultatif sur la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie[3], et note que l'unité de gardes sera chargée de monter la garde dans le périmètre intérieur de l'aéroport international de Mogadiscio et que les dépenses connexes sont comprises dans les ressources affectées à la Mission;

6. *Prie* le Secrétaire général de lui communiquer, pour qu'elle les examine à sa soixante-neuvième session, des informations détaillées sur l'appui fourni à la MANUSOM par le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie;

---

[1] A/68/327/Add.10 à Add.12.
[2] A/68/7/Add.26 à Add.28.
[3] A/68/7/Add.26.

7. *Décide* d'ajuster les ressources prévues à la rubrique Militaires et personnel de police pour l'unité de gardes de l'ONU compte tenu des délais de déploiement du personnel;

8. *Prend note* du paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif[4] et décide d'appliquer un taux de vacance de 25 % pour la période allant de mai à décembre 2014 en ce qui concerne les postes supplémentaires du Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen;

9. *Préconise* une coordination étroite entre les opérations de sécurité et de protection rapprochée menées par le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour le Yémen et le Groupe d'experts sur le Yémen, afin que les doubles emplois soient évités dans la mesure du possible;

10. *Rappelle* le paragraphe 14 du rapport du Comité consultatif[4] et décide de reporter l'examen de la question à la partie principale de sa soixante-neuvième session;

11. *Rappelle également* le paragraphe 9 du rapport du Comité consultatif[5], décide qu'elle examinera la question des affectations provisoires à sa soixante-neuvième session, les dispositions actuelles étant maintenues dans l'intervalle, et souligne que ces affectations visent à répondre à des besoins temporaires pendant une durée n'excédant pas 90 jours;

12. *Prend note* du paragraphe 15 du rapport du Comité consultatif[5] et décide de créer un poste d'agent local à la Section des transports et du contrôle des mouvements;

13. *Décide* d'approuver un montant total net de 47 693 200 dollars pour les budgets des cinq missions politiques spéciales autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité sur lesquelles portent les rapports du Secrétaire général[1];

14. *Décide également* d'approuver l'imputation d'un montant net de 47 693 200 dollars sur les ressources prévues au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2014-2015.

---

[4] A/68/7/Add.27.
[5] A/68/7/Add.28.